

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 5295

présenté par

M. Meizonnet, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen, Mme Pujol et M. Pajot

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« ainsi qu'un volet relatif à la sobriété numérique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de sobriété numérique est trop confuse. Rédigée ainsi, elle laisse la possibilité que soit enseigné par idéologie le déclassement technologique dans une logique de décroissance qui n'a pas sa place dans nos écoles. Le système éducatif doit au contraire amener les jeunes vers la société du numérique qui leur sera inévitable et constituera un levier indispensable à la réussite du pays (économie, sciences, santé, etc.). De plus, du fait de la pandémie, l'État a poussé l'ensemble des acteurs économiques à aller vers plus de numérique, notamment en aidant les TPE et PME dans cette transition. Cette notion de « sobriété numérique » nous semble donc imprécise et incohérente.